

DEPARTEMENT  
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
APT

DELIBERATION  
N°2019/007

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF  
425 CHEMIN DU PERUSIER  
84 300 TAILLADES

### SEANCE DU 28 MARS 2019

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	5
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

**PRESENTS :** Mr DOMINIQUE Pierre Président  
**Syndic titulaire :** PECOULT Jocelyn - Mr HONORAT  
**Excusés :** DEVINE Marc - PONCET Norbert Guy- PELISSIER Laurence  
**Syndic suppléant :** LIENS Charles - OLIVIER Denis

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit mars, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Objet :** MARCHE 2019-01 : TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'IRRIGATION – QUARTIER DE CASSOUILLET – COMMUNE DE CHEVAL BLANC – LOT 1

=====

**LE PRESIDENT EXPOSE :** Le président rappelle que les propriétaires membres et non membres de l'association, présents le long du chemin communal de Cassouillet, souhaitent se raccorder au réseau sous pression du canal, pour bénéficier de l'eau du canal.

L'ASCO du Canal du Cabedan Neuf a donc lancé une procédure de marché public pour la mise en place des réseaux de transport et de distribution, sur le chemin communal, correspondant au lot 1 du marché 2019-01. Après négociation auprès des candidats, comme cela était prévu dans le règlement de consultation, et analyse des offres, il en ressort que l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot 1, a été faite par l'entreprise LUBERON TP.

Le président propose de retenir l'offre de l'entreprise LUBERON TP pour un montant de 114 518.52 euros H.T.

**OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT :** la commission syndicale approuve la proposition du Président et l'offre de l'entreprise LUBERON TP pour un montant de 114 518.52 euros H.T., et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme

Envoyé en préfecture le 04/04/2019
Reçu en préfecture le 04/04/2019
Affiché le
ID : 084-298401712-20190328-2019_007-DE

Le syndic

Le Président

Mr DOMINIQUE Pierre

